# La charte des membres \*\*COPROD

#### L'impact environnemental des secteurs audiovisuel et cinématographique est largement établi.

Adhérer à l'association Ecoprod et adopter la charte des membres, c'est reconnaître cette responsabilité et afficher sa volonté d'instaurer une démarche éco-responsable à l'ensemble de sa structure et de ses projets.

Toutes les entités qui adhèrent à l'association Ecoprod marquent leur engagement en adoptant la charte.

## Adopter la charte Ecoprod, c'est

- **Impliquer** sa structure dans une démarche d'amélioration continue visant à diminuer son impact environnemental;
- Partager ses retours d'expériences pour favoriser l'amélioration de l'ensemble des acteurs du secteur;
- Inciter & accompagner la réflexion chez ses partenaires, fournisseurs et clients ;
- Communiquer sur l'utilisation de cette charte pour la faire vivre et en augmenter l'utilité.

### Une démarche d'amélioration continue

La Charte Ecoprod établit un cadre pour une **démarche globale d'éco-responsabilité** dans les secteurs audiovisuel et cinématographique. La structure qui l'adopte entame une démarche de réduction de son impact environnemental en s'engageant, pour l'ensemble de ses activités, à :

- Diminuer la consommation de matières premières et de ressources énergétiques ;
- Intégrer des démarches HQE dans ses projets immobiliers ;
- **Réduire** les déchets en favorisant l'économie circulaire via le ré-emploi, la ré-utilisation, et adopter le tri et le recyclage :
- **Privilégier** la location au lieu de l'achat, les produits d'occasion ou éco-labellisés intégrant des critères environnementaux ;
- **Opter** pour une alimentation biologique, de saison, végétale, issue de circuits courts et limitant les emballages ;
- Favoriser des prestataires et fournisseurs engagés dans une démarche éco-responsable ;
- Limiter et optimiser les déplacements ; privilégier les transports en commun et les mobilités douces ;
- Limiter les impacts de ses activités sur la biodiversité;
- **Évaluer** son impact environnemental pour le comprendre et le diminuer progressivement.

Pour une 1ère évaluation de votre structure et suivre la progression de votre démarche environnementale, remplissez le questionnaire en ligne "auto-évaluation" sur votre espace membre.

# **Ecoprod accompagne votre engagement**

Pour progresser dans la démarche, l'équipe d'Ecoprod et l'ensemble des adhérents de l'esse constituent une ressource fondamentale. Le site ecoprod.com est aussi à votre dispositi